



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 158 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies
au Libéria

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2015/16	344 659 400
Dépenses de 2015/16	313 252 100
Solde inutilisé de 2015/16	31 407 300
Crédit ouvert pour 2016/17	187 139 600
Montant estimatif des dépenses de 2016/17 ^a	179 030 000
Montant estimatif du solde inutilisé de 2016/17 ^a	8 109 600
Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18	122 111 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2017/18	114 347 900

^a Montant estimatif au 28 février 2017.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 25, 31, 32, 33, 37, 41, 43, 46 et 49, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 7 763 300 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/847). On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen du rapport, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 19 avril 2017. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUL est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations qu'il a formulées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans les rapports correspondants (voir A/71/845 et A/71/836, respectivement). Celles que le Comité des commissaires aux comptes a formulées concernant la MINUL sont examinées aux paragraphes 8 à 10 ci-après.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

3. Dans sa résolution 69/259 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 344 659 400 dollars (montant net : 335 970 700 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUL, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses de cet exercice s'élèvent à 313 252 100 dollars en montant brut, soit un taux d'exécution de 90,9 %, avec un solde inutilisé de 31 407 300 dollars (montant net : 31 715 300 dollars).

4. Le Secrétaire général indique que, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2215 (2015), la MINUL a repris la mise en œuvre de la troisième phase du retrait progressif afin de réduire le plafond de l'effectif militaire à 3 590 personnes et le plafond de l'effectif policier à 1 515 personnes, au plus tard en septembre 2015. Par sa résolution 2239 (2015), le Conseil a prorogé le mandat de la MINUL jusqu'au 30 septembre 2016 et décidé de ramener à 1 240 personnes l'effectif militaire autorisé de la Mission et à 606 personnes l'effectif de police autorisé de la Mission, d'ici au 30 juin 2016. Le Secrétaire général a indiqué que comme le Conseil de sécurité comptait que le Gouvernement libérien assumerait la pleine responsabilité en matière de sécurité, le Gouvernement a progressivement pris en charge les tâches restantes de la MINUL en matière de sécurité, comme prévu, et assumait la pleine responsabilité de la sécurité dans tout le pays au 30 juin 2016. Le Secrétaire général note également que la réduction des effectifs pendant quatre années successives, due à la suppression de postes de personnel civil approuvée par l'Assemblée générale, a eu une incidence sur la capacité de la Mission d'attirer et de retenir du personnel, et que les taux de vacance de postes effectifs de la Mission dans les catégories du personnel militaire et du personnel policier étaient dans l'ensemble beaucoup plus élevés qu'au cours de l'exercice précédent en raison de l'accélération de la réduction des effectifs en cours (A/71/645, par. 9 et 10, et 14 et 15, et par. 33 ci-après).

5. Le tableau figurant à la section III.A du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/645) indique que la sous-utilisation des crédits est directement imputable à la réduction des dépenses afférentes au titre : a) des contingents et du personnel de police (22 037 900 dollars, soit 13,6 %), essentiellement en raison d'un déploiement moins important que prévu des observateurs militaires, des membres des contingents, de la police des Nations Unies et des unités de police constituées; et b) des dépenses opérationnelles (9 664 100 dollars, soit 12,6 %), résultant principalement d'une sous-utilisation des crédits dans les domaines des installations et des infrastructures, des transports terrestres et des transports aériens, qui a été neutralisée en partie par des dépassements de crédits au titre des Fournitures, services et matériel divers. La sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par une augmentation des dépenses au titre du personnel civil (294 700 dollars, soit 0,3 %), du fait d'une hausse des traitements et des versements à la cessation de service au personnel recruté sur le plan national, ainsi que d'un taux de vacance effectif plus bas de 12,7 % contre un taux budgétisé de 15 %, pour les Volontaires des Nations Unies, neutralisé en partie par des dépenses plus faibles que prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, ce qui s'explique par une baisse des dépenses communes de personnel à la suite du retrait progressif. On trouvera à la section IV du rapport du Secrétaire général une analyse des écarts.

6. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 1^{er} juin 2018 (A/71/847), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/71/645) au titre de divers objets de dépense.

Comptabilisation erronée des dépenses

7. Le Comité consultatif relève qu'au titre des dépenses opérationnelles, nombre de dépenses ont été comptabilisées à des rubriques autres que celles pour lesquelles elles avaient été budgétisées, ce qui s'est traduit par les écarts signalés dans le rapport sur l'exécution du budget. Par exemple, le dépassement de 124 500 dollars (50,5 %) au titre des consultants tient au fait que ces dépenses ont été imputées à la rubrique Consultants pour des services divers qui ont été fournis alors qu'elles avaient initialement été inscrites sous d'autres rubriques, y compris les rubriques Communications et Installations et infrastructures (ibid., par. 56). Le dépassement de crédit de 721 300 dollars (17,1 %) au titre des Fournitures, services et matériel divers résulte en partie de la comptabilisation de ces dépenses sous cette rubrique pour les coûts afférents aux services fournis par des vacataires, qui avaient initialement été inscrites à d'autres rubriques, y compris les rubriques Informatique et Installations et infrastructures. **Le Comité consultatif craint que la comptabilisation erronée des dépenses empêche la comparaison et l'analyse correctes de la répartition des dépenses.** Les observations du Comité y relatives figurent également dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Questions liées au rapport du Comité des commissaires aux comptes

8. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUL, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 [A/71/5 (Vol. II)]. Pour ce qui est de l'établissement et de la gestion du budget, le Comité a souligné à maintes reprises qu'il fallait établir des budgets réalistes, cohérents et fiables, et constaté une sous-utilisation des crédits égale ou supérieure à 5 % dans nombre de missions,

y compris à la MINUL où, comme indiqué au paragraphe 3, la sous-utilisation des crédits ouverts par l'Assemblée générale a été d'environ 31,4 millions de dollars (A/71/5 (Vol. II), chap. II, par. 61 à 64). Le Comité consultatif formule d'autres observations sur la question de l'établissement du budget dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/71/836).

9. Pour ce qui est des questions liées à la gestion de l'environnement, le Comité a constaté que la MINUL n'avait pas fait le nécessaire pour remédier aux problèmes de la gestion des eaux usées et n'avait pas correctement éliminé des déchets plastiques, électroniques, métalliques et non métalliques et ne s'était débarrassée que de 8 des 124 conteneurs maritimes sur une période de 12 mois. Le Comité a indiqué que la MINUL n'avait pas signé de contrat pour l'élimination des déchets dangereux et des déchets d'équipements électroniques et n'avait conclu de contrat que pour l'élimination des carburants, des lubrifiants et des débris de métaux (A/71/5 (Vol. II), chap. II, par. 377). On trouvera d'autres observations du Comité consultatif sur les questions environnementales aux paragraphes 53 à 55 ci-après. Il formule également d'autres observations sur les questions environnementales qui touchent aux opérations de maintien de la paix dans l'ensemble dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

10. Le Comité a examiné les rapports sur la sécurité, les rapports d'enquête, les rapports mensuels sur la consommation de carburant et les autres documents présentés par la MINUL pour l'exercice clos le 30 juin 2016, qui ont révélé sept cas de fraude ou de présomption de fraude. Si le Comité a pris note de la réduction du nombre de cas de vol de carburant à la MINUL par rapport à l'exercice 2014/15, il a indiqué que la Mission devait réduire encore ce volume. Il a également indiqué que le Secrétariat avait déclaré qu'à la suite du retrait progressif, le personnel d'encadrement susceptible de surveiller l'ensemble des stations d'essence et groupes électrogènes était très peu nombreux et que la MINUL avait installé des systèmes de surveillance par caméras en circuit fermé dans plusieurs stations d'essence, que des inspections inopinées des stocks de carburant étaient menées dans les stations et que la consommation de carburant était étroitement surveillée grâce au système électronique de gestion des carburants (A/71/5 (Vol. II), chap. II, par. 170 à 173). **Le Comité consultatif compte que les mesures visant à empêcher les vols et la surconsommation de carburant continueront d'être appliquées, de façon à éviter de nouvelles pertes, notamment au vu du retrait prochain de la Mission.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 mars 2017, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 7 902 522 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 7 834 862 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 67 660 000 dollars. À la même date, le solde de trésorerie de la MINUL se montait à 56 953 000 dollars; une fois prise en considération la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 44 655 000, le solde restant, soit 12 298 000 dollars, permettrait de rembourser les pays fournisseurs de contingents en juin 2017. **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a souligné maintes fois que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (résolution 70/247).**

12. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 décembre 2016, les montants remboursés au titre des contingents jusqu'en octobre 2016 s'élevaient à 40 392 800 dollars et qu'un montant de 6 164 867 dollars pour la période allant du 1^{er} novembre 2016 à janvier 2017 avait été versé le 15 mars 2017. Au 31 décembre 2016, les montants remboursés en 2016 au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevaient à 25 376 600 dollars jusqu'au 30 septembre 2016 et le montant dû s'élevait à 4 645 300 dollars.

13. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 28 mars 2017, 140 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 5 091 600 dollars, depuis le début de la Mission, et quatre demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

14. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 janvier 2017, le déploiement de la MINUL se présentait comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/ approuvé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Personnel militaire et personnel de police			
Observateurs militaires	50	15	70,0
Contingents	1 190	455	61,8
Police des Nations Unies	226	54	76,1
Unités de police constituées	380	301	20,8
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	294	246	16,3
Personnel recruté sur le plan national ^b	560	494	1,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	157	134	14,6
Personnel fourni par des gouvernements	26	9	65,0

^a Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé pour 2016/17 au titre des militaires et du personnel de police et postes approuvés pour le personnel civil.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

15. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2017, les dépenses de l'exercice se montaient à 142 112 300 dollars (montant brut), soit 76 % des crédits ouverts. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 179 030 000 dollars (montant brut) contre un crédit ouvert de 187 139 600 dollars (montant brut), ce qui représente un solde inutilisé de 8 109 600 dollars (montant brut), soit 4,3 %.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

A. Mandat et résultats attendus

16. Le mandat de la MINUL a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1509 (2003). Dans sa résolution 2333 (2016), le Conseil a décidé de proroger le mandat pour une dernière période qui prendrait fin le 30 mars 2018, et prié le Secrétaire général d'achever avant le 30 avril 2018 le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la MINUL, à l'exception des personnes indispensables pour permettre la liquidation de la Mission.

17. On trouve aux paragraphes 7 à 49 du projet de budget du Secrétaire général (A/71/847) une description des hypothèses budgétaires et des activités d'appui, de la coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional et de la coopération avec l'équipe de pays prévues au cours de l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général indique que la Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faire avancer le processus de paix au Libéria et qu'elle contribuera, au cours de l'exercice 2017/18, à un certain nombre de réalisations dans les domaines de la sécurité, de la stabilité et de l'action au niveau politique; de l'état de droit; de la consolidation de la paix; et de l'appui. Le Secrétaire général indique également que la composante appui se divise en deux parties, une correspondant à la période d'exécution du mandat et de retrait de la Mission, du 1^{er} juillet 2017 au 30 avril 2018, et l'autre à la phase de liquidation, du 1^{er} mai au 30 juin 2018. Le Secrétaire général indique également que l'une des principales priorités de la Mission sera d'assurer une sécurité réelle aux fins de la tenue en 2017 d'élections libres, équitables et transparentes et de la transition vers un nouveau gouvernement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUL était autorisée à aider le Gouvernement libérien à répondre à des besoins urgents sur le plan de la tenue des élections en lui fournissant un soutien logistique, y compris en matière de transport aérien, d'inscription sur les listes électorales, en particulier de manière à faciliter l'accès aux zones reculées mais qu'il incombait principalement au Gouvernement libérien de tenir les élections et notamment d'assurer la sécurité.

Activités de retrait et de liquidation

18. On trouvera aux paragraphes 23 à 38 du rapport du Secrétaire général un aperçu des activités de retrait et de liquidation de la MINUL. Il y est indiqué que la Mission a préparé activement sa fermeture et liquidation finale, notamment les sites, la réduction des stocks et la cession d'immobilisations corporelles. Au 1^{er} juillet 2016, la MINUL administrait 31 sites. Ce nombre a été ramené à 25 au 1^{er} janvier 2017 et il est proposé de le réduire à 18 sites au 1^{er} juillet 2017. Les sites restants seront fermés au plus tard le 30 juin 2018. Le Secrétaire général indique également que la Mission s'emploiera à assainir les sites qui seront tous inspectés par des agents du Gouvernement avant restitution (voir également par. 53 à 55 ci-après). La MINUL a élaboré un plan de liquidation qui comprend des préparatifs (janvier-mars 2018) et la liquidation elle-même (avril-juin 2018). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces tâches avaient été planifiées de façon à ne pas entraver les activités de fond de la Mission jusqu'à la fin du mandat, le 30 mars 2018.

19. Le Secrétaire général indique également que l'on estime que la Mission devra procéder à la cession de 7 436 actifs corporels d'une valeur comptable nette estimée

à 22,15 millions de dollars, et de 2 900 000 articles de stock consommables d'une valeur estimée à 33,2 millions de dollars. Le projet préliminaire de plan de cession des actifs de la Mission devrait être achevé en décembre 2017. Le Secrétaire général indique également que les immobilisations corporelles seront vraisemblablement données au Gouvernement ou à des organisations non gouvernementales et à but non lucratif locales à l'issue d'une analyse coûts-avantages approfondie. Comme indiqué dans le tableau d'effectifs présenté à la section B.2 ci-après, dans les trois mois qui suivront le retrait total des militaires et du personnel de police, les membres du personnel civil seront au nombre de 450 en avril, 395 en mai et 209 en juin.

20. Le Comité consultatif note que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), se déroulant dans un pays voisin, s'achèvera d'ici au 30 juin 2017, conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité (A/71/732, par. 24).

21. Le Comité consultatif compte que le retrait du personnel et du matériel de la MINUL s'effectuera aussi rapidement que possible et comme prévu, conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité et à l'ensemble des règles, directives et politiques applicables de l'Organisation. Il a bon espoir que la Mission mettra à profit l'expérience acquise au cours du retrait et de la liquidation d'autres missions de maintien de la paix, y compris l'ONUCI, et ne doute pas que les enseignements applicables seront intégrés aux opérations de la MINUL au cours de l'exercice 2017/18. Le Comité a tout lieu de croire que des informations détaillées sur les activités de retrait et de liquidation de la MINUL figureront dans le dernier rapport sur l'exécution du budget de la Mission au cours de l'exercice 2017/18. On trouvera aux paragraphes suivants les observations formulées par le Comité sur des questions précises liées au retrait et à la liquidation de la MINUL.

B. Ressources nécessaires

22. Le budget de la MINUL pour l'exercice 2017/18 s'élève à 122 111 200 dollars, soit une diminution de 65 028 400 dollars (34,7 %) – montant brut – par rapport au crédit ouvert pour 2016/17, à savoir 187 139 600 dollars. L'enveloppe proposée tient compte du retrait et de la liquidation mentionnés plus haut et porte sur deux périodes distinctes : a) un montant de 114,0 millions de dollars est prévu pour les activités liées à l'exécution du mandat et au retrait, du 1^{er} juillet 2017 au 30 avril 2018; et b) un montant de 8,2 millions de dollars est prévu pour la phase de liquidation, du 1^{er} mai au 30 juin 2018. La diminution globale des ressources concerne principalement les effectifs militaires et de police (à hauteur de 33 996 300 dollars, soit 56,5 %); le personnel civil (14 309 100 dollars, soit 19,5 %); les dépenses opérationnelles (16 723 000 dollars, soit 31,1 %). On trouvera une analyse des variations à la section III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la MINUL (A/71/847). Le montant global susmentionné exclut les contributions volontaires en nature budgétisées, à savoir 52 800 dollars.

1. Militaires et personnel de police

	Effectif prévu ^b												Liquidation	
	Effectif autorisé ^a 2016/17	Mandat et retrait										Mai 2018		
		Juillet 2017	Août 2017	Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018			
Observateurs militaires	50	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	–	–	–
Contingents	1 190	419	419	419	419	419	419	419	419	189	–	–	–	
Police des Nations Unies	226	50	50	50	50	50	50	50	50	25	–	–	–	
Unités de police constituées	380	260	260	260	260	260	260	260	260	120	–	–	–	
Total	1 846	744	744	744	744	744	744	744	744	349	–	–	–	

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé pour l'exercice considéré.

^b Effectif réel au premier jour du mois.

23. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice 2017/18 correspond aux ressources nécessaires pour le personnel en tenue jusqu'à son retrait le 31 mars 2018 et s'élève à 26 164 900 dollars, soit une diminution de 33 996 300 (56,5 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement imputable au retrait complet de 15 observateurs militaires, de 419 militaires, de 50 membres de la Police des Nations Unies et de 260 membres du personnel des unités de police constituées d'ici au 31 mars 2018, en application de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité (ibid., par. 132-135).

24. Le Comité consultatif a été informé que les dépenses prévues à divers titres seraient en diminution par rapport à l'exercice précédent à hauteur de : a) observateurs militaires : 77,2 % pour l'indemnité de subsistance (missions) et 42,1 % pour les rations correspondantes; b) contingents : 74,5 % pour le remboursement aux gouvernements aux taux standard et 30,5 % pour les rations correspondantes; c) Police des Nations Unies : 73,1 % pour l'indemnité de subsistance (missions) et 32,7 % pour les rations correspondantes; et d) unités de police constituées : 50,2 % pour le remboursement des coûts et 29,8 % pour les rations correspondantes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'achat des rations se faisait sur la base du montant réel nécessaire pour reconstituer les stocks existants et que, sur la base des contrats-cadres, le coût de l'entreposage des rations destinées aux contingents était fixé à 197 000 dollars par mois.

25. **Le Comité consultatif considère néanmoins que si la réduction des effectifs militaires et de police se traduit bien par des dépenses notablement inférieures s'agissant des indemnités et du remboursement, on n'observe pas de réduction ni d'alignement correspondants des montants demandés au titre des rations. Le Comité consultatif recommande donc de réduire le montant des dépenses prévues à ce titre, comme suit : a) contingents : réduire le montant prévu de 1 589 500 dollars pour le ramener à 1 500 000 dollars; b) unités de police constituées : réduire le montant prévu de 120 000 dollars pour le ramener à 409 400 dollars. Les montants en question seraient ainsi mieux alignés sur la réduction globale des ressources financières allouées au titre de ces deux catégories de personnel.**

26. S'agissant de l'appui ponctuel susceptible d'être fourni à la MINUL par une force d'intervention rapide de 740 soldats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali si les conditions de sécurité venaient à se détériorer sensiblement au Libéria, le Secrétaire général indique que les arrangements en vigueur seront reconduits. Le cas échéant, la force de réaction rapide se déploierait comme suit : a) après autorisation par le Siège de l'ONU, un groupe de reconnaissance de 150 soldats serait mis en place dans les 72 heures; b) un groupe principal de 350 soldats serait mis en place dans les 5 jours; c) un deuxième groupe principal de 240 soldats le serait dans les 10 jours. Le Secrétaire général indique en outre que la MINUL devrait prendre en charge les frais de transport du personnel et du matériel appartenant aux contingents et fournir les logements, les rations, l'eau et les munitions, d'un coût estimé à 1,87 million de dollars pour le premier mois et à 200 500 dollars pour chacun des mois suivants. En outre, la MINUL devrait garder opérationnelles les installations nécessaires à la force de réaction rapide jusqu'au 31 mars 2018 (ibid., par. 39). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en cas de déploiement de la force de réaction rapide, les dépenses correspondantes seraient financées au moyen des ressources approuvées pour la Mission au titre de l'exercice 2017/18.

27. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 25, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2017/18.**

2. Personnel civil

	Effectif prévu ^b												
	Effectif autorisé ^a 2016/17	Mandat et retrait										Liquidation	
		Juillet 2017	Août 2017	Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018
Personnel recruté sur le plan international ^c	294	237	237	237	236	236	236	230	214	202	140	125	84
Personnel recruté sur le plan national ^d	560	421	421	421	421	421	421	398	356	327	259	224	107
Emplois de temporaire													
Volontaires des Nations Unies	157	125	125	125	125	125	125	115	98	92	51	46	18
Personnel fourni par des gouvernements	26	5	5	5	5	5	5	5	5	5	–	–	–
Total	1 037	788	788	788	787	787	787	748	673	626	450	395	209

^a Niveau maximum de l'effectif approuvé pour l'exercice 2017/18.

^b Effectif au premier jour du mois.

^c Comprend 2 postes d'agent du Service mobile financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 juin 2018.

^d Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

28. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2017/18 s'élève à 58 981 800 dollars, soit une diminution de 14 309 100 dollars (19,5 %) par rapport à l'exercice précédent. Un montant de 54 004 900 dollars est demandé pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 avril 2018 (exécution du mandat et phase de retrait) et un montant de 4 976 900 dollars pour la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2018 (phase de liquidation). Les modifications apportées au tableau d'effectifs de la MINUL, notamment des renseignements détaillés sur le

retrait du personnel civil, composante par composante, sont présentés aux paragraphes 52 à 115 du rapport du Secrétaire général et récapitulés à l'annexe au présent rapport. La diminution des dépenses prévues concerne principalement : a) le personnel recruté sur le plan international, 112 postes devant être supprimés d'ici au 30 avril 2018 et les 125 autres d'ici au 30 juin 2018; b) le personnel recruté sur le plan national, 197 postes devant être supprimés d'ici au 30 avril et les 224 autres d'ici au 30 juin 2018; c) les Volontaires des Nations Unies, 79 emplois devant être supprimés d'ici au 30 avril 2018 et les 46 autres d'ici au 30 juin 2018; d) le personnel fourni par des gouvernements, compte tenu de son retrait complet d'ici au 31 mars 2018; la variation enregistrée serait en partie contrebalancée par la création proposée de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au Service mobile, à l'appui du programme de cession du matériel de la Mission entre janvier et juin 2018 (ibid., par. 136 à 140 et par. 32 ci-après).

29. Pour ce qui est de la direction de la Mission pendant les phases de retrait et de liquidation, le Secrétaire général indique que les fonctions correspondant au poste de directeur adjoint de l'appui à la Mission (D-1), qu'il est proposé de supprimer, seront transférées au Directeur de l'appui à la Mission (D-2). En outre, à la suite du départ du Représentant spécial du Secrétaire général au plus tard le 31 mars 2018, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix) exercera les fonctions de chef de mission par intérim jusqu'au 30 avril 2018, date à laquelle son poste sera à son tour supprimé. En mai et juin 2018, les deux derniers mois d'activité de la MINUL, c'est le Directeur de l'appui à la mission qui assumera les fonctions de chef de mission.

30. En ce qui concerne le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques et état de droit), qui comprend actuellement cinq postes (1 poste de sous-secrétaire général, 1 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), le Secrétaire général propose que certains postes du Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité soient transférés au cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, soit : a) le transfert de 4 postes (1 P-3, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur plan national); b) la réaffectation de 1 poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) transformé en poste de spécialiste hors classe des questions d'état de droit (ibid., par. 80 et annexe au présent rapport). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les activités liées à la composante état de droit cesseraient à l'expiration du mandat de la MINUL, le 30 mai 2018, et que la clôture de ces activités et le transfert des responsabilités y afférentes seraient achevés le 30 avril 2018.

31. En ce qui concerne la réaffectation du poste P-5 susmentionné, le Comité consultatif note que, selon la définition donnée à l'annexe I du projet de budget : a) une réaffectation de poste est proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine; b) elle peut entraîner un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe. **Le Comité consultatif estime que la justification de la nouvelle fonction correspondant au poste P-5 qu'il est proposé de réaffecter est insuffisante. En outre, il fait observer qu'en raison de l'arrêt progressif des activités et de la réduction de la charge de travail qui en résultera, l'ensemble des tâches connexes pourront être entreprises par le titulaire du poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques et état de droit). Le Comité consultatif recommande donc qu'il ne soit pas procédé à cette réaffectation, que le poste de spécialiste hors classe des questions d'état de droit (P-5) soit**

supprimé et que le montant des dépenses opérationnelles y relatives soit revu en conséquence.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

32. Pour l'exercice 2017/18, les dépenses prévues au titre du personnel civil comprennent un montant de 187 900 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit une augmentation de 100 %, étant donné qu'aucun crédit n'avait été ouvert à cette rubrique en 2016/17. Le Secrétaire général mentionne la création proposée, au Service mobile, de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à l'appui du programme de cession du matériel de la Mission pendant la période allant de janvier à juin 2018. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la création de ces emplois avait été demandée du fait que des compétences spécifiques étaient nécessaires pour faciliter la conclusion dans les délais de la cession du matériel. **Étant donné que les activités liées à la cession du matériel de la MINUL sont coordonnées directement par l'entremise de la Base de soutien logistique des Nations Unies (voir A/71/828, par. 51, tableau), le Comité consultatif est d'avis qu'aucun besoin opérationnel ne justifie que des ressources soient spécifiquement allouées à cette fin à la MINUL et recommande que les ressources demandées pour la création de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ne soient pas approuvées et que le montant des dépenses opérationnelles y relatives soit revu en conséquence.** Le Comité consultatif formule d'autres observations sur la question du personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/71/836).

Taux de vacance

33. Le calcul des dépenses à prévoir au titre du personnel civil pour 2017/18 a été effectué sur la base de taux de vacance de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 5 % pour les Volontaires des Nations Unies. Le Secrétaire général indique que les taux de vacance proposés tiennent compte des prévisions concernant le départ de membres du personnel civil et des difficultés rencontrées pour retenir ou recruter du personnel dans la perspective de la liquidation de la Mission (A/71/847, par. 118 et 119). Toutefois, le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance réel pour 2016/17, au 28 février, était de 16,3 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 1,8 % pour le personnel recruté sur le plan national (taux de vacance moyen pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 14,6 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international. **Compte tenu des taux de vacance réels enregistrés à la Mission et de la réduction de ses effectifs dans l'année à venir, le Comité consultatif recommande l'application d'un taux de vacance de 16 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 10 % pour les agents des services généraux et les administrateurs recrutés sur le plan national et de 15 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international.**

34. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée aux paragraphes 31 à 33, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre du personnel civil pour 2017/18.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué 2016/17</i>	<i>Dépenses prévues 2017/18</i>	<i>Variation</i>
53 687 500	36 964 500	(16 723 000)

35. Le montant demandé au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2017/18 s'élève à 36 964 500 dollars, dont 33 790 800 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 avril 2018 (exécution du mandat et phase de retrait) et 3 173 700 dollars pour la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2018 (phase de liquidation). Le montant global est inférieur de 16 723 000 dollars (31,1 %) par rapport à l'exercice précédent. On trouvera une analyse des variations à la section III du rapport du Secrétaire général sur le budget.

Consultants

36. Les prévisions de dépenses à la rubrique Consultants s'élèvent à 195 900 dollars pour l'exercice 2017/18, soit une diminution de 11 900 dollars (5,7 %). En effet, les consultants engagés pour mener des activités de formation seront moins nombreux en raison de l'utilisation de ressources internes pour l'exécution des programmes de développement de l'apprentissage; cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation du montant des crédits demandés au titre de l'engagement de consultants à des fins autres que la formation, car il est nécessaire d'apporter un appui spécialisé au Gouvernement libérien dans les domaines de l'état de droit et de la consolidation de la paix. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 207 800 dollars avait été approuvé à la rubrique Consultants pour l'exercice 2016/17 mais que seuls 72 000 dollars (35 %) avaient été dépensés au 28 février 2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les services de consultants seraient utilisés par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques et état de droit) pour assurer la continuité de l'appui dans un certain nombre de domaines d'activité ciblés, considérés comme des priorités dans le plan de consolidation de la paix du Gouvernement. Des services de consultants seraient également utilisés par le Service de la consolidation de la paix, basé dans les locaux du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix) aux titres suivants : a) appui aux interlocuteurs nationaux dans le cadre de la réflexion menée au sujet des options possibles s'agissant des projets à effet rapide et des activités relatives aux programmes axées sur des projets; b) recensement des enseignements tirés et des meilleures pratiques une fois achevée l'exécution des activités de programme liées à la consolidation de la paix. Le Comité consultatif a été informé que le Service de la consolidation de la paix comprendrait 15 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 emploi de Volontaire des Nations Unies) jusqu'au 31 décembre 2017; 14 postes (à la suite du départ d'un Volontaire des Nations Unies) jusqu'au 31 mars 2018; 3 postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent du Service mobile) jusqu'au 30 avril 2018. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques et état de droit) disposerait également d'un effectif complet, à savoir 10 postes (1 poste de sous-secrétaire général, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), jusqu'au 31 mars 2018, date à laquelle le Bureau fermerait.

37. Le Comité consultatif estime que les deux Bureaux disposeront d'un effectif complet tout au long de la période consacrée à l'exécution du mandat, ce qui ne rendra pas nécessaire le recrutement de consultants spécialisés. En outre, le Comité consultatif rappelle que le recours aux consultants externes doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences pour les activités de base (voir aussi A/70/7, par. 116). Compte tenu de la disponibilité immédiate de telles compétences internes et de la sous-utilisation des ressources allouées au titre des consultants par le passé, le Comité consultatif recommande de ramener le montant demandé sous cette rubrique à 108 000 dollars.

Voyages

38. Les ressources demandées au titre des voyages s'élèvent à 1 118 500 dollars pour l'exercice 2017/18, soit une diminution de 241 500 dollars (17,8 %). Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 1 360 000 dollars avait été alloué pour l'exercice 2016/17 et qu'au 28 février 2017, seulement 741 700 dollars (54 %) avaient été dépensés.

39. Le Comité consultatif s'est interrogé sur la nécessité de nombreux déplacements alors que la Mission n'était plus dans sa phase de fonctionnement opérationnel mais plutôt de réduction progressive de ses activités. Par exemple, le Comité a été informé que le montant proposé comprend un montant de 103 224 dollars pour les voyages dans la zone de la Mission de 27 fonctionnaires de la composante consolidation de la paix et appui, qui effectueront au total 286 voyages dont, entre autres, 24 voyages dans 15 projets à effet rapide; 36 visites sur le terrain pour des activités ayant trait au mandat; 36 voyages pour des évaluations sur le terrain; 60 voyages diverses réunions. Un montant de 36 517 dollars pour financer notamment six voyages que cinq membres du personnel de la composante susmentionnée effectueront hors de la zone de la Mission dont quatre voyages à New York pour participer à des réunions, telles que les réunions annuelles concernant les projets à effet rapide et les réunions des conseillers pour la problématique hommes-femmes et des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, et deux voyages à Abidjan et Accra pour des réunions régionales. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements qui lui ont été fournis, que de nombreux voyages sont prévus pour d'autres composantes. Par exemple, un montant de 113 864 dollars permettrait de financer 116 voyages que 31 fonctionnaires de la composante état de droit effectueraient à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, y compris un voyage d'un membre du personnel qui se rendrait à Genève, pour une durée de 90 jours, afin d'appuyer la transition de la MINUL en ce qui concerne les capacités permanentes de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire.

40. Le Comité consultatif a également été informé qu'un montant de 303 706 dollars permettrait de financer au total 386 voyages que 106 fonctionnaires de la composante appui effectueraient à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, dont 2 voyages de 60 jours chacun que 2 membres du personnel effectueraient au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda); 11 voyages que 11 fonctionnaires effectueraient à New York pour participer à des ateliers, colloques et conférences annuels. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la MINUL avait l'intention de transférer sa Section de la gestion des ressources humaines et les membres du personnel financier au Centre de services régional pendant 60 jours afin de fournir à celui-ci des capacités supplémentaires, et de faciliter et d'accélérer le traitement en temps voulu des dossiers de cessation de service du personnel de la MINUL.

41. Compte tenu du fait que la réduction des effectifs du personnel entraînerait l'annulation de certains voyages prévus et que les activités de fond et d'appui diminueront pendant les neuf derniers mois du mandat de la MINUL, le Comité consultatif recommande une réduction de 30 % du montant des ressources demandées au titre des voyages et de le fixer à 818 800 dollars.

Installations et infrastructures

42. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2017/18 s'élèvent à 11 390 800 dollars, soit une diminution de 2 875 000 dollars (20,2 %). Ce montant comprend 3 864 300 dollars au titre des services d'entretien, ce qui représente une augmentation de 2 066 000 dollars (114 %) sous cette rubrique. Le Secrétaire général indique que la diminution des ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures s'inscrit dans la perspective du retrait et de la liquidation de la Mission et s'explique par : a) la non-acquisition de diverses catégories de matériel; b) la diminution des ressources nécessaires pour les services de sécurité au titre des prestations concernant la sécurité des résidences du personnel en tenue; c) la réduction des locations de locaux en raison de la fermeture de sites, cette diminution des dépenses étant en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires au titre des services d'assainissement de l'environnement concernant les déchets dangereux de bitume et la gestion des déchets (voir par. 53 à 55 ci-dessous); l'acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique en raison de l'achat de deux incinérateurs à hautes performances aux fins de l'assainissement de l'environnement (ibid. par. 143). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les deux incinérateurs étaient nécessaires pour l'élimination des déchets dangereux, tels que les déchets médicaux, et fonctionneraient à une température suffisamment élevée pour désinfecter et détruire les contaminants, ce qui permettrait de produire des cendres d'incinération de faible risque pouvant être enfouies (voir également par. 53 à 55 ci-dessous). Le Comité a également été informé qu'après l'achèvement des activités de liquidation, les incinérateurs seraient transférés à des missions voisines.

43. Compte tenu de la poursuite de la diminution progressive des opérations pendant les neuf derniers mois du mandat de la MINUL, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 %, soit 1 139 100 dollars, des ressources demandées au titre des installations et infrastructures.

Communications

44. Les ressources demandées au titre des communications s'élèvent à 3 526 500 dollars pour l'exercice 2017/18, soit une diminution de 341 300 dollars (8,8 %). Ce montant comprend : a) 1 860 800 dollars pour les communications par réseaux commerciaux, ce qui représente une diminution de 215 800 dollars, soit 10,4 %; b) 1 166 600 dollars pour les services d'information et les services d'impression et de reproduction, ce qui représente une augmentation de 183 000 dollars, soit 18,6 %. Le Secrétaire général indique que la baisse des ressources demandées s'inscrit dans la perspective du retrait et de la liquidation de la Mission et s'explique par la réduction des dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux et des pièces de rechange, ainsi que par la non-acquisition de matériel d'information, cette diminution des dépenses étant en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires au titre des services d'information, y compris la production et la diffusion d'émissions radio de la MINUL et la réalisation d'enquêtes d'opinion (ibid. par. 147).

45. En ce qui concerne les communications par réseaux commerciaux au titre de cette catégorie, un montant de 1 860 800 dollars est demandé, soit une diminution de 215 800 dollars (10,4 %), par rapport à 2016/17. Le Comité consultatif a été

informé qu'un montant de 2 076 600 dollars avait été alloué au titre des communications par réseaux commerciaux pour l'exercice 2016/17 mais qu'au 28 février 2017, seulement 845 900 dollars (41 %) avaient été dépensés. Pour l'exercice 2015/16, un montant de 2 480 500 dollars avait été alloué, et les dépenses s'étaient élevées à 2 334 000 dollars, soit 94,1 % du montant alloué.

46. Compte tenu de la réduction de l'emploi de services de communications par réseaux commerciaux à mesure que les fonctionnaires continuent de partir de la Mission, et de la sous-utilisation constatée récemment des ressources allouées à cette fin, le Comité consultatif recommande une réduction de 20 %, soit 372 100 dollars, des ressources demandées au titre des communications par réseaux commerciaux.

Informatique

47. Les ressources demandées au titre de l'informatique s'élèvent à 2 162 500 dollars, soit une diminution de 411 400 dollars (16 %) par rapport au crédit ouvert pour 2016/2017. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 2 573 900 dollars avait été alloué pour l'exercice 2016/17 mais qu'un dépassement de 326 600 dollars, soit 12,8 %, était attendu pour la période en cours. Le Secrétaire général indique que la diminution des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 s'inscrit dans la perspective du retrait et de la liquidation de la Mission, notamment en ce qui concerne les progiciels, les redevances de licences, la location de logiciels et les services informatiques (ibid. par. 148).

48. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées comprenaient également un montant de 957 120 dollars pour 16 prestataires de services informatiques, ce qui représentait une diminution de 179 460 dollars, soit 16 %, par rapport au montant de 1 136 580 dollars alloué pour 19 prestataires au titre de 2016/17. Il a également été informé que le dépassement prévu pour 2016/17 au titre des services informatiques est due à l'achat de 50 ordinateurs portables et 15 tablettes pour remplacer le matériel obsolète. Il a aussi été informé que les remplacements étaient nécessaires pour atténuer les risques de défaillance des machines obsolètes qui étaient vulnérables aux menaces de cybersécurité et qui ne pouvaient pas exploiter les nouveaux logiciels de sécurité. Le Comité a en outre été informé que tous les ordinateurs de la Mission avaient dépassé leur espérance de vie.

49. Le Comité consultatif souligne que l'achat de 50 ordinateurs portables et de 15 tablettes à ce stade tardif du cycle de vie d'une mission de maintien de la paix semble excessif, en particulier compte tenu de la réduction des effectifs du personnel. Il compte que les biens précités seront transférés à une autre mission de maintien de la paix à la suite de la liquidation de la MINUL. Il demande que des informations sur l'emplacement des 50 ordinateurs portables et des 15 tablettes figurent dans le rapport final sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice 2017/18. Compte tenu de la poursuite de la diminution progressive des opérations pendant les neuf derniers mois du mandat de la MINUL, il recommande une réduction de 20 %, soit 432 500 dollars, des ressources demandées au titre de l'informatique.

Fournitures, services et matériel divers

50. Les ressources nécessaires au titre des fournitures, services et matériel divers s'élèvent à 8 894 200 dollars, soit une augmentation de 1 900 300 dollars (27,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2016/17. Ce montant comprend 7 161 000 dollars pour les autres services, y compris des ressources pour des activités de programme, ce qui représente une augmentation de 3 369 800 dollars,

soit 88 %. S'agissant de la période en cours, le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 6 993 900 dollars avait été alloué au titre des fournitures, services et matériel divers, mais qu'au 28 février 2017, un montant de 2 176 400 dollars seulement, soit 31 %, avait été dépensé. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des dépenses prévues pour 2017/18 s'inscrit dans la perspective du retrait et de la liquidation de la Mission, y compris les dépenses prévues pour les activités de programme, d'un montant de 7 millions de dollars, relatives aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies, conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité et les ressources pour financer les projets visant à appuyer la surveillance des droits de l'homme, l'état de droit, la réconciliation nationale et la réforme du secteur de la sécurité. Cette augmentation des dépenses est en partie compensée par a) la diminution des ressources nécessaires au titre de la formation (baisse des dépenses prévues au titre des honoraires, fournitures et services de formation par suite de la diminution du nombre des stagiaires et utilisation du stock existant de fournitures de formation); b) la diminution du coût de l'audit externe mené par le Comité des commissaires aux comptes; c) la réduction des frais bancaires et des transactions en raison de la liquidation de la Mission; d) la réduction du fret et des services connexes en raison de la baisse du niveau des acquisitions (ibid. par. 150 à 151).

51. Le Secrétaire général indique que sept activités de programme sont en cours et seront achevées d'ici au 30 juin 2017. En 2017/18, la MINUL continuera d'axer ses activités sur la justice et la sécurité, la réforme du secteur de la sécurité, les droits de l'homme, la consolidation de la paix, l'autonomisation des jeunes et la réconciliation nationale. Il propose sept projets qui sont directement reliés à des activités prescrites par la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité et sont conformes aux principes de la budgétisation axée sur les résultats (ibid. par. 127 à 130). En ce qui concerne le projet de gestion intégrée, de sécurité et de stabilisation des frontières qui a été proposé pour l'exercice 2016/17 et qui est de nouveau proposé pour l'exercice 2017/18 comme une activité nouvelle, le Comité consultatif ayant demandé des précisions à ce sujet a été informé que ce projet était considéré comme un projet en plusieurs phases, la première devant être mise en œuvre en 2016/17 et la deuxième, axée sur l'élaboration d'une approche intégrée de la gestion des frontières, en 2017/18. Le Comité s'est demandé s'il était possible d'achever les projets en cours d'ici au 30 juin 2017 et a été informé que tous les projets étaient en voie d'être mis en œuvre comme prévu. Le Comité a également été informé que, si un projet n'était pas intégralement mis en œuvre, les fonds inutilisés seraient restitués par le partenaire d'exécution. Le Comité a également été informé que les ressources demandées pour les activités de programme avaient augmenté à mesure que les résultats préliminaires de l'exercice de cartographie des capacités avaient conclu que l'équipe de pays des Nations Unies avait une capacité limitée d'absorber les activités de la MINUL et de les mettre en œuvre. **Le Comité compte que toutes les activités de programme seront achevées lorsque le mandat de la MINUL prendra fin et espère que des informations sur la mise en œuvre de ces activités figureront dans le rapport final sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice 2017/18.** Il formule des observations d'ensemble sur les activités de programme dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

52. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 37, 41, 43, 46 et 49 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2017/18 soient approuvés.**

4. Questions diverses

Gestion de l'environnement

53. Le Secrétaire général indique qu'à la suite de la période de retrait, qui sera achevée le 30 avril 2018, l'équipe de la composante appui procédera pendant deux mois à l'achèvement de la liquidation de la MINUL, notamment la mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement dans tous les sites d'où la Mission se sera retirée, y compris la collecte et l'élimination des déchets (dangereux ou non) produits par la Mission d'une manière respectueuse de l'environnement et la restauration de tous les sites dans leur état d'origine (ibid. par. 105, tableau). À cette fin, le Secrétaire général a prévu pour 2017/18 des ressources d'un montant de 3,6 millions de dollars au titre des fournitures, services et matériel divers.

54. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de la mise en œuvre du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, projet élaboré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, un consultant s'est rendu à la MINUL en février 2017, afin d'orienter la conception et la réalisation des travaux de remise en état des sols contaminés par les hydrocarbures sur les sites de la MINUL, ce qui a abouti à la proposition tendant à acquérir deux incinérateurs (voir par. 42 ci-dessus). Le Comité a également été informé que les principales questions relatives à la dépollution de l'environnement avaient trait principalement au déblayage des sols contaminés par les carburants et lubrifiants; à la rénovation des logements; à l'élimination et au traitement des eaux usées; à l'enlèvement des conteneurs. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en 2016/17, 38 conteneurs de transport maritime avaient été expédiés à d'autres missions de maintien de la paix; b) on s'était débarrassé de 39; 112 étaient en cours de passation par pertes et profits ou de cession. Le Comité a en outre été informé qu'à la suite d'une récente inspection de 1 050 conteneurs de transport maritime, il avait été conclu que 438 conteneurs étaient inutilisables et devraient être passés par pertes et profits, alors que les conteneurs restants seraient utilisés pour expédier des biens à d'autres missions. **Le Comité compte que les conteneurs de transport maritime inutilisés, indépendamment de leur état, seront éliminés de façon appropriée, et qu'ils seront enlevés ou qu'on s'en débarrassera d'une manière ou d'une autre sans causer de dommages à l'environnement. Il ne doute pas que des informations sur l'élimination des conteneurs de transport maritime susmentionnés figureront dans le rapport final sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice 2017/18.**

55. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que l'action de la MINUL sur le plan environnemental n'a pas été satisfaisante pendant toute la durée de la Mission, comme en témoignent plusieurs conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur la question (voir également A/70/742/Add.11, par. 29 et 30, et le paragraphe 9 ci-dessus). Le Comité espère que la dépollution des sites de la MINUL sera conforme aux politiques en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets et que la Mission réduira l'impact environnemental global à long terme, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 70/286.** Il formule d'autres observations sur les questions environnementales qui se rapportent aux opérations de maintien de la paix dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national

56. Le Secrétaire général propose un montant de 318 900 dollars pour les activités de formation interne et externe qui seront organisées à l'intention de 425 membres

du personnel international; 716 agents recrutés sur le plan national et 802 membres du personnel militaire. Ces activités visent à renforcer les compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, d'administration et d'organisation (ibid. par. 121 à 123). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que toutes les activités de formation seraient achevées au 31 décembre 2017, et comprendraient des activités de perfectionnement à l'intention du personnel recruté sur le plan national, des programmes de certification pour les différents utilisateurs fonctionnels d'Umoja et des formations essentielles pour les membres du personnel qui auraient à assumer des fonctions nouvelles ou supplémentaires dans d'autres missions. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé, que la MINUL avait un certain nombre de programmes en place pour aider le personnel recruté sur le plan national à retourner sur le marché du travail local, tels que des salons de l'emploi annuels et un programme de certification des compétences professionnelles du personnel recruté sur le plan national, qui a été lancé en 2016/17. Le Comité a été informé que, dans le cadre de ce programme, le personnel recruté sur le plan national obtenait des certifications de leurs compétences professionnelles délivrées par des établissements d'enseignement supérieur agréés dans des domaines tels que la maçonnerie, la mécanique automobile, l'électricité, la plomberie, l'administration des entrepôts et la gestion des installations. Le Comité a été informé qu'au total 189 membres du personnel recruté sur le plan national avaient participé à ce programme en 2016/17 et que 150 y participeraient en 2017/18. **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/259 B, a reconnu qu'il importait, tout en procédant au retrait de la Mission, de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, et il se félicite de la poursuite de la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités de cette catégorie de personnel (A/70/42/Add.11, par. 31).**

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

57. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUL durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont énoncées au paragraphe 66 du rapport sur l'exécution du budget de la Mission (A/71/645). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 31 407 300, dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements, dont le montant s'élève à 16 308 100, dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

58. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 figurent au chapitre IV du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/71/847). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 25, 31, 32, 33, 37, 41, 43, 46 et 49 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 114 347 900 dollars (montant brut) pour l'exécution du mandat, le retrait et l'achèvement des activités de liquidation de la MINUL durant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.**

Documents officiels utilisés pour examen ou référence

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/645);
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/847);
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Mission des Nations Unies au Libéria : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/742/Add.11)
- Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, volume II, Opérations de maintien de la paix des Nations Unies [[A/71/5 \(Vol. II\)](#)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836)
- Résolution 70/278 de l'Assemblée générale
- Résolutions 2284 (2016) et 2333 (2016) du Conseil de sécurité

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Direction exécutive et administration					
Centre d'analyse et d'opérations conjoint					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Coordonnateur	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Suppression	-1
Bureau de la communication et de l'information					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-5	Spécialiste de l'information hors classe	Suppression	-1
Section des affaires politiques					
Personnel recruté sur le plan international	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	+1 Origine : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix)
Composante 1 : sécurité					
Police des Nations Unies					
Personnel recruté sur le plan international	-1	D-2	Chef de la police civile	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Conseiller pour les questions de planification	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Logisticien	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	+1	P-4	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Transfert	+1 Origine : Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Personnel recruté sur le plan international	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	+1 Origine : Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité
Personnel recruté sur le plan international	+1	VNU	Administrateur de programmes (réforme du secteur de la sécurité)	Transfert	+1 Origine : Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité
Composante 2 : état de droit					
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)					
Personnel recruté sur le plan international	+1	P-5	Spécialiste hors classe des questions d'état de droit	Réaffectation	+1 Origine : Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité
Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	+1 Origine : Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité
Personnel recruté sur le plan national	+2	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	+2 Origine : Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité
Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	+1 Origine : Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité
Service des droits de l'homme et de la protection					
Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Transfert	+1 Origine : bureaux locaux
Personnel recruté sur le plan international	+1	VNU	Spécialiste des droits de l'homme	Transfert	+1 Origine : bureaux locaux

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité					
Personnel recruté sur le plan international	-1	D-1	Spécialiste hors classe des questions d'état de droit	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-5	Spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité	Réaffectation	-1 Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Fonctionnaire chargé de la formation	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-3	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	-3
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Conseiller juridique	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité	Transfert	-1 Destination : police des Nations Unies
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	-1 Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)
Personnel recruté sur le plan international	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	-1 Destination : police des Nations Unies
Personnel recruté sur le plan national	-1	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	-1

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Personnel recruté sur le plan international	-2	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	-2 Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)
Personnel recruté sur le plan national	-1	AN	Fonctionnaire chargé de la formation	Suppression	-1
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	-1
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-2	VNU	Formateur pour les questions pénitentiaires	Suppression	-2
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	-1
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Administrateur chargé des rapports	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	VNU	Administrateur hors classe de programmes (réforme du secteur de la sécurité)	Transfert	-1 Destination : police des Nations Unies
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant d'équipe	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	-1 Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)

Composante 3 : consolidation de la paix

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(consolidation de la paix)

Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Spécialiste des secours, du relèvement et du redressement	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	-1 Destination : Section des affaires politiques

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Équipe d'appui aux bureaux locaux					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Coordonnateur	Suppression	-1
Service de la consolidation de la paix					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-2	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-2	VNU		Suppression	-2
Bureaux régionaux					
Personnel recruté sur le plan international	-3	P-4	Chefs des bureaux locaux	Suppression	-3
Personnel recruté sur le plan international	-2	P-3	Spécialiste des questions politiques	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan international	-2	P-2	Spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan national	-1	AN	Fonctionnaire de l'information	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-2	AN	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan national	-2	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan national	-1	AN	Spécialiste des questions d'état de droit	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-3	GN	Assistant d'équipe	Suppression	-3
Personnel recruté sur le plan international	-2	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan international	-1	VNU	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	-1

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Personnel recruté sur le plan international	-1	VNU	Spécialiste des questions d'état de droit	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Transfert	-1 Destination : Service des droits de l'homme et de la protection
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Transfert	-1 Destination : Service des droits de l'homme et de la protection
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national	+3	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Création	+3
Composante 4 : appui					
Bureau du Directeur de l'appui à la mission					
Personnel recruté sur le plan international	-1	D-1	Directeur adjoint de l'appui à la mission	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Suppression	-1
Groupe de l'audit, de la gestion des risques, de la conformité et de l'appui aux commissions d'enquête					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-2	Fonctionnaire des commissions d'enquête (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	-1
Groupe de la gestion de l'information					
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Commis au courrier-chauffeur	Suppression	-2
Centre intégré de formation du personnel des missions					
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Superviseur administratif	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant d'équipe	Suppression	-1
Centre des opérations d'appui à la mission					
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Assistant au soutien logistique	Suppression	-2

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureaux régionaux					
Personnel recruté sur le plan international	-3	P-3	Fonctionnaire d'administration	Suppression	-3
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Assistant administratif	Suppression	-2
Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-2	Informaticien (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	SM	Informaticien	Suppression	-1
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-3	VNU	Informaticien	Suppression	-3
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-2	VNU	Assistant informaticien	Suppression	-2
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Technicien en télécommunications	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant aux télécommunications	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-3	GN	Technicien en télécommunications	Suppression	-3
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant informaticien	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Technicien radio	Suppression	-2
Section des finances et du budget					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Spécialiste des finances et du budget	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-1	AN	Spécialiste des finances et du budget	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	SM	Assistant (budget et finances)	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	SM	Assistant (budget et finances)	Suppression	-1 Suppression/transfert au Centre de services régional d'Entebbe

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Assistant (budget et finances)	Suppression	-2 Suppression/transfert au Centre de services régional d'Entebbe
Section de la gestion des ressources humaines					
Personnel recruté sur le plan international	-1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Suppression	-1
Gestion de la chaîne d'approvisionnement					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Suppression	-1
Section de la gestion intégrée des stocks					
Personnel recruté sur le plan international					
Personnel recruté sur le plan national					
Personnel recruté sur le plan national					
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international					
Section des achats					
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Assistant aux achats	Suppression	-2
Section de la gestion du matériel					
Personnel recruté sur le plan international	-1	SM	Assistant au soutien logistique (Groupe de contrôle du matériel et des stocks)	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant (Groupe de contrôle du matériel et des stocks)	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant aux réclamations	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Suppression	-2
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Inspecteur du matériel appartenant aux contingents	Suppression	-1

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-2	VNU	Assistant au soutien logistique (réception et inspection)	Suppression	-2
Pilier Services					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Suppression	-1
Section des approvisionnements essentiels					
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant aux fournitures	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant d'équipe	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-4	GN	Opérateur de véhicules lourds	Suppression	-4
Personnel recruté sur le plan national	-3	GN	Assistant à la gestion des carburants	Suppression	-3
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Assistant à la gestion des carburants	Suppression	-1
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Assistant (rations)	Suppression	-1
Section des transports aériens					
Personnel recruté sur le plan international	-2	P-3	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Agent de piste	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Assistant d'équipe	Suppression	-2
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-1	VNU	Responsable d'aérodrome	Suppression	-1
Section des transports					
Personnel recruté sur le plan international	-2	SM	Assistant (transports)	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan national	-5	GN	Opérateur de véhicules lourds	Suppression	-5
Personnel recruté sur le plan national	-11	GN	Technicien automobile	Suppression	-11

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Personnel recruté sur le plan national	-6	GN	Chauffeur de véhicule léger	Suppression	-6
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Assistant (transports)	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant d'équipe	Suppression	-1
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-3	VNU	Technicien automobile	Suppression	-3
Section du contrôle des mouvements					
Personnel recruté sur le plan international	-2	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan national	-8	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression	-8
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-2	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression	-2
Section des services médicaux					
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Technicien de laboratoire	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Infirmier	Suppression	-2
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Technicien en pharmacie	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant d'équipe	Suppression	-1
Groupe du VIH/sida					
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	-1
Section du génie					
Personnel recruté sur le plan international	-1	SM	Technicien du génie	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant d'équipe	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan national	-15	GN	Assistant (gestion des installations)	Suppression	-15
Personnel recruté sur le plan national	-7	GN	Assistant ingénierie	Suppression	-7
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Mécanicien (groupes électrogènes)	Suppression	-2

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Personnel recruté sur le plan national	-2	GN	Électricien	Suppression	-2
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-2	VNU	Mécanicien (groupes électrogènes)	Suppression	-2
Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	-1	VNU	Assistant (gestion des installations)	Suppression	-1
Équipe déontologie et discipline					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Suppression	-1
Section de la sécurité					
Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité	Suppression	-1
Personnel recruté sur le plan international	-4	SM	Agent de sécurité	Suppression	-4
Personnel recruté sur le plan national	-16	GN	Assistant à la sécurité	Suppression	-16
Total					
Personnel recruté sur le plan international	-57				
Personnel recruté sur le plan national	-139				
Volontaires des Nations Unies	-32				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national, GN = agent des services généraux recruté sur le plan national, SM = agent du Service mobile, VNU = Volontaire des Nations Unies.